



ARRÊTÉ DU MAIRE
N°05-2023

Refusant un permis de construire au nom de la commune de Soucieu-en-Jarrest

Le maire de SOUCIEU EN JARREST,

Vu la demande de permis de construire présentée le 07/10/2022 par Monsieur Perret David demeurant 1 Place Des Guimpiers - 69510 Soucieu-en-Jarrest, enregistré sous la référence PC 069 176 22 00017 ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction de 2 maisons avec une piscine ;
- sur un terrain situé Rue Des Grillons 69510 Soucieu-en-Jarrest ;

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 21/12/2022 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de la commune, approuvé le 19/12/2018 ;

Considérant l'article 2 *Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères* du plan local d'urbanisme, réglementant l'implantation des constructions en imposant une distance entre deux constructions sur une même parcelle de 8 mètres minimum ;

Considérant que l'on ne peut pas considérer les 2 maisons comme accolées pour le seul point de contact qui les lient ;

Considérant que le projet est de nature à porter atteinte à la bonne insertion des volumes dans le paysage environnant ;

Considérant que le projet doit être reconsidéré afin de présenter un ensemble ordonné ;

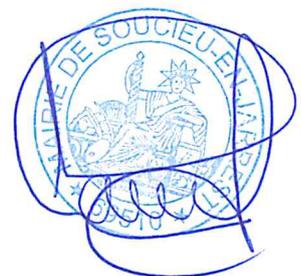
ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire est **REFUSÉ**.

A Soucieu-en-Jarrest, le **19 JAN. 2023**

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.